

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire
Titulaires : 67
Membres présents : 38
· dont suppléé : 02
Membres représentés : 07
Votants : 45
Date de la convocation
3 octobre 2025
Secrétaire de séance :
Mme DOUAY SONIA

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le NEUF OCTOBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Hailles sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, BLIN Marie-Annick, COLOMBEL Aurélie
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, VERONT Fabrice, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, AMIACHE Franck *suppléant de CARON Hubert*, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, WABLE Vincent, MAROTTE Philippe, LEFEVRE Serge *suppléant de CLEMENT Dominique*, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. LECOINTE Jean-Noël de M. BLIN Nicolas, M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de Mme PREEVOST Anne-Marie, M. JUBERT Patrick de BERTOUX Julia, M. NOCHEZ Didier de Mme MESMIN Véronique, M. LAMOTTE Dominique de M. HECTOR Nicolas, M. VAN DE VELDE Michel de M. LEROY Jean-Maurice

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, PATRICE-BOURDELLE Christine, MARCEL Marie-Hélène, ROSE Maryse-Corrinne, MESMIN Véronique, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, RIHET Anne, RAMON Marie-Gabrielle, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, PIOT Nicole, DEMORSY Roselyne
Messieurs BLIN Nicolas, CHARLES Gilles, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, DEPRET Patrick, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, OLEON Jean-Jacques, VIOLETTE Paul, HECTOR Nicolas, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, LEROY Jean-Maurice, CLEMENT Dominique, SZYROKI Jacky

OBJET : BA RASPA BA RASPE DECISIONS COMPTABLES – CREANCES IRRECOUVRABLES

RAPPORT DE Monsieur Dominique LAMOTTE Vice-Président chargé des Finances

Mme BIENCOURT, Comptable public signale à la CCALN que le recouvrement des créances publiques est un volet essentiel de l'activité du SGC.

Ci-joints les dossiers pour lesquels une décision judiciaire est intervenue et a décidé d'un **effacement des créances**.

Ces décisions (liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actifs, surendettement des particuliers avec jugement de rétablissement personnel...) bien qu'entraînant de plein droit l'annulation des créances doivent néanmoins être proposées au vote de l'assemblée délibérante qui ne peut s'y opposer.

Pour ces dossiers, Mme BIENCOURT sollicite alors une admission en non-valeur qui permet de sortir ces créances de l'automate des poursuites et de se concentrer ainsi sur les dossiers recouvrables. La non-valeur n'empêche pas le recouvrement spontané ultérieur.

Les mandats correspondants seront émis au compte **6542 « créances éteintes »**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Abstention : 1 M. DESROUSSEaux Éric), le Conseil Communautaire :

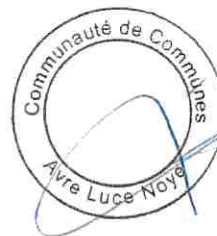
- › Décide d'admettre en non-valeur les créances éteintes détaillées en annexes,
- › Décide d'accorder la décharge au comptable public des sommes détaillées dans l'état ci-joint et d'opérer les écritures suivantes :
 - BA RASPA :**
654 Pertes sur créances irrécouvrables – 6542 – Créances éteintes : + **247.50 €**
 - BA RASPE :**
654 Pertes sur créances irrécouvrables – 6542 – Créances éteintes : + **1 580.42 €**
- › S'engage, le cas échéant, à inscrire les crédits aux budgets primitifs annexes 2025 respectivement,
- › Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 9 octobre 2025
à HAILLES**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 13/10/25

Affiché le 15/10/25



Le Président,

Alain DOVERGNE